

Bachelier en Comptabilité

HELHa Mons - Campus 159 Chaussée de Binche 7000 MONS

Tél : +32 (0) 65 40 41 44

Fax : +32 (0) 65 40 41 54

Mail : eco.mons@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 18 Normes professionnelles			
Code	ECCM2B18NP	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	5 C	Volume horaire	60 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Florence LESOIL (florence.lesoil@helha.be) Anne-Sophie DEPOND (anne-sophie.depondt@helha.be)		
Coefficient de pondération	50		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

La finalité de cette unité d'enseignement est de donner les outils nécessaires afin de maîtriser les spécificités comptables des entreprises ainsi que les règles déontologiques s'appliquant à l'entreprise et à la profession.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 2 **Communiquer : écouter, informer et conseiller les acteurs, tant en interne qu'en externe**

2.4 Fournir les informations comptables, financières, juridiques et fiscales, lors de la création, la gestion et de la restructuration d'entreprises

Compétence 3 **Mobiliser les savoirs et savoir-faire propres à son activité de comptable**

3.1 Tenir la comptabilité sur base des pièces justificatives et conformément à la législation en vigueur

Compétence 4 **Analyser les données utiles à la réalisation de sa mission en adoptant une démarche systémique**

4.1 Comprendre les problématiques de l'entreprise et de son environnement

Acquis d'apprentissage visés

A la fin de l'unité d'enseignement, l'étudiant sera capable :

- de maîtriser les règles déontologiques de la profession et s'appliquant aux entreprises
- de maîtriser les spécificités comptables

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend les activités d'apprentissage suivantes :

ECCM2B18NPA Droit et normes comptables

36 h / 3 C

ECCM2B18NPB Déontologie

24 h / 2 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 50 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

ECCM2B18NPA	Droit et normes comptables	30
ECCM2B18NPB	Déontologie	20

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Principe général : la note de l'unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent.

Exceptions :

1. S'il est constaté un seul échec dans une activité d'apprentissage composant l'UE, et après délibérations du jury, la moyenne pondérée ne sera pas effectuée : la mention N.V. (Non validée) sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).
2. Dès que 2 échecs ou plus sont constatés – quelle que soit l'ampleur des échecs - , la moyenne pondérée ne sera pas effectuée : la mention N.V. (Non validée) sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).
3. En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention dont question sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).

N.B. La non-présentation d'une partie de l'épreuve (par exemple un travail) entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.

Le principe général et les exceptions en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation.

Dans l'hypothèse où décision est néanmoins prise par le jury de valider l'UE malgré les exceptions n°1 et 2 décrites ci-dessus, la moyenne pondérée des notes obtenues pour les évaluations des différentes activités d'apprentissage qui composent l'UE est alors actée conformément à l'article 140 du Décret Paysage.

Les étudiants qui ne se présentent pas à l'examen au jour et à l'heure prévus doivent présenter l'examen à la session de septembre quel que soit le motif invoqué pour justifier l'absence, sauf en cas de certificat médical ou cas de force majeure apprécié par la Direction

Référence au REE

Toute modification éventuelle en cours d'année ne peut se faire qu'exceptionnellement et en accord avec le Directeur de Catégorie ou son délégué et notifiée par écrit aux étudiants (article 10 du Règlement des études).

Bachelier en Comptabilité

HELHa Mons - Campus 159 Chaussée de Binche 7000 MONS
Tél : +32 (0) 65 40 41 44 Fax : +32 (0) 65 40 41 54Mail : eco.mons@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Droit et normes comptables			
Code	3_ECCM2B18NPA	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	36 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Anne-Sophie DEPONDT (anne-sophie.depondt@helha.be)		
Coefficient de pondération	30		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette AA s'inscrit dans le développement des spécificités fiscales liées à la fiscalité locale, régionale et européenne.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Fiscalité locale et régionale: les compétences régionales et communales et les taxes prélevées par ces entités.

Fiscalité européenne: la structure institutionnelle de l'UE et ses compétences dans le droit fiscal.

Les compétences visées

- 1.5 Identifier ses besoins de développement et s'inscrire dans une démarche de formation permanente.
- 2.2 Expliquer et commenter (par écrit et oralement) les documents relevant de son champ d'activités.
- 4.4 le diagnostic de la situation comptable, fiscale et financière d'une entreprise, cerner et définir les problématiques éventuelles et proposer des solutions et recommandations.
- 5.2 Mettre à jour la documentation.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Partie I: Fiscalité locale et régionale

Chapitre 1: Considérations générales

Chapitre 2: Fiscalité des Communautés et Régions

Chapitre 3: Fiscalité provinciale wallonne

Chapitre 4: Fiscalité communale

Chapitre 5: Limitation des pouvoirs des Régions, provinces et Communes et contrôle effectué par les cours et tribunaux

Chapitre 6: Procédures relatives aux taxes communales, provinciales et régionales.

Partie II: Fiscalité européenne

- Introduction au droit fiscal international.
- Conventions préventives de la double imposition (modèle OCDE) et étude de la CPDI Belgique - France
- Développements récents

Démarches d'apprentissage

Approche par situation-problème.

Cours magistral.

Etude de cas.

Dispositifs d'aide à la réussite

Séance de questions-réponses.

Ouvrages de référence

- Mémento de la fiscalité locale et régionale, par V. Sepuchre, Wolters Kluwer.
- Guide de l'impôt 2016, IEC

Ces ouvrages ne sont ni indispensables ni obligatoires à la réussite de l'AA mais simplement conseillés.

Supports

Syllabus.

Notes de cours de l'étudiant.

4. Modalités d'évaluation

Principe

Examen écrit 100%

L'évaluation de cette AA vise à s'assurer de la maîtrise des notions abordées et travaillées au cours.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Exe	100	Exe	100

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 30

Dispositions complémentaires

Les étudiants qui ne se présentent pas à l'examen au jour et à l'heure prévus doivent présenter l'examen à la session de septembre quel que soit le motif invoqué pour justifier l'absence, sauf en cas de certificat médical ou cas de force majeure appréciés par la Direction.

Référence au REE

Toute modification éventuelle en cours d'année ne peut se faire qu'exceptionnellement et en accord avec le Directeur de Catégorie ou son délégué et notifiée par écrit aux étudiants (article 10 du Règlement des études).

Bachelier en Comptabilité

HELHa Mons - Campus 159 Chaussée de Binche 7000 MONS
Tél : +32 (0) 65 40 41 44 Fax : +32 (0) 65 40 41 54Mail : eco.mons@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Déontologie			
Code	3_ECCM2B18NPB	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	24 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Florence LESOIL (florence.lesoil@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette AA s'intéresse au volet déontologique de cette UE. L'objectif est d'amener l'étudiant à prendre conscience de l'importance de la déontologie dans son métier de comptable en entreprise ou de futur membre d'un institut professionnel (comptable IPCF ou expert-comptable)

Objectifs / Acquis d'apprentissage

A la fin de cette AA, l'étudiant sera capable de maîtriser les règles déontologiques de sa profession en entreprise ou fiduciaire

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Mise en place d'un code de déontologie, responsabilité sociétale des entreprises, notion de stakeholder, économie sociale, placements éthiques, blanchiment d'argent, gouvernance d'entreprise

Cas d'entreprises qui appliquent ces concepts

Les règles déontologiques propres aux instituts liés à la comptabilité et cas pratiques : IPCF et IEC

Démarches d'apprentissage

Cours magistral sur base d'une présentation PowerPoint, cas pratiques, articles de presse d'actualité et/ou vidéos d'actualité, études de cas sur base de code de déontologie réels, travail de groupe

Dispositifs d'aide à la réussite

Néant

Ouvrages de référence

Néant

Supports

Syllabus sous forme de PowerPoint

Notes de cours de l'étudiant.

4. Modalités d'évaluation

Principe

L'évaluation de cette AA sera basée sur la compréhension et l'utilisation des concepts théoriques et pratiques vus en classe ainsi que sur le travail réalisé en groupe

L'évaluation au Q3 comporte uniquement l'examen écrit à 100%. Au Q3, les travaux ne doivent pas être représentés et les notes des travaux ne sont pas reportées du Q2 au Q3.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière			Trv	30		
Période d'évaluation			Exe	70	Exe	100

Trv = Travaux, Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 20

Dispositions complémentaires

Les étudiants qui ne se présentent pas à l'examen au jour et à l'heure prévus doivent présenter l'examen à la session de septembre quel que soit le motif invoqué pour justifier l'absence, sauf en cas de certificat médical ou cas de force majeure apprécié par la Direction

Référence au REE

Toute modification éventuelle en cours d'année ne peut se faire qu'exceptionnellement et en accord avec le Directeur de Catégorie ou son délégué et notifiée par écrit aux étudiants (article 10 du Règlement des études).